

LA HAYE FOUASSIÈRE

Mairie de La Haye-Fouassière
6 rue de la Gare
44690 LA HAYE-FOUASSIÈRE
Tél. 02 40 54 80 23

CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 avril 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le 4 avril, à 20 h, le Conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 29 mars 2024.

Étaient présents :

Vincent MAGRÉ
Philippe FORMENTEL
Vanessa PAGEOT
Jean-Luc VIAUD
Elodie CAMIER
Jean-Marie MOREL
Aurélie ARQUIER
Jean-Yves ARTAUD
Jocelyne LANDRON
Jean-Marie CAMIER
Pierre NOBLET
Philippe ROUSSEAU
Patrice CHOIMET
Elise LE BAIL
Amélie GOUTH
Vincent PÉRUSET
Serge LAFFONTAS
Agnès PARAGOT
Sabine AUDRAIN
Bruno TOUPET
Isabelle CIVEL

| Nombre de conseillers municipaux | | |
|----------------------------------|----------|---------|
| En exercice | Présents | Votants |
| 27 | 21 | 26 |

Étaient excusés et représentés :

Séverine KUTER ayant donné pouvoir à Jean-Marie MOREL
Audrey VIDAL-BLANCHARD ayant donné pouvoir à Patrice CHOIMET
Laurence CLÉMENCEAU ayant donné pouvoir à Bruno TOUPET
Stéphanie VIOLIN ayant donné pouvoir à Elise LE BAIL
Marion PESCHEUX ayant donné pouvoir à Jocelyne LANDRON

Absent non-excuse :

Patrick TESSIER

Secrétaire de séance : Serge LAFFONTAS

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

FINANCES

Budget principal

Taux d'imposition 2024

Monsieur FORMENTEL expose :

Le Conseil municipal fixe les taux des trois taxes directes locales, à savoir la taxe d'habitation des résidences secondaire (THRS), la taxe foncière des propriétés bâties (TFPB) et la taxe foncière des propriétés non-bâties (TFPNB), selon les dispositions des articles 1379, 1407 et suivants, 1639 A, 1636 B sexies et suivants du Code Général des Impôts (CGI).

Il est proposé que le Conseil municipal active le levier fiscal à raison de 0,25 points pour la THRS, de 0,56 points pour la TFPB et 0,76 points pour la TFPNB, portant respectivement ces taux de 16,97 % à 17,22 % (THRS), de 37,28 % à 37,84 % (TFPB) et de 50,98 % à 51,74 % (TFPNB).

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la commission Finances du 19 mars 2024.

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil municipal :

DÉCIDE de fixer les taux d'imposition sur l'année 2024 comme suit :

- Taxe d'habitation des résidences secondaires : 17,22 %
- Taxe foncier bâti : 37,84 %
- Taxe foncier non-bâti : 51,74 %

Vote :

Pour : 21

Contre : 5 – Agnès PARAGOT – Sabine AUDRAIN – Isabelle CIVEL – Bruno TOUPET – Laurence CLÉMENTEAU

Abstention : 0

La Haye-Fouassière, le 05/04/2024

Le Maire
Vincent MAGRÉ



Le secrétaire de séance
Serge LAFFONTAS